



CONSEILS PRATIQUES POUR LES MCU-PH PARTANT EN MOBILITÉ INTERNATIONALE

Sommaire

| | |
|--|---|
| Avant le départ | 3 |
| 1. Visa | 3 |
| 2. Informations sur le pays | 3 |
| 3. Sécurité sociale/assurance santé | 4 |
| Pays de destination UE / EEE / Suisse | 4 |
| Pays de destination en dehors de l'UE | 4 |
| 4. Logement | 4 |
| 5. Préparation linguistique | 5 |
| Pour vous et les membres de votre famille | 5 |
| 6. Permis de conduire international | 5 |
| 7. Si vous êtes locataire | 5 |
| 8. Si vous êtes propriétaire | 5 |
| 9. Santé | 6 |
| 10. D'autres points à prendre en considération | 6 |
| 11. Documents indispensables | 7 |
| Les documents à emporter avec vous | 7 |
| Faire une copie numérique des documents suivants | 7 |
| À l'arrivée dans votre pays d'accueil | 7 |
| Avant de quitter le pays d'accueil | 8 |
| À votre retour à Paris | 8 |

Une fois que votre départ a été confirmé, voici les démarches à effectuer à chaque étape de votre séjour.

Avant le départ

→ 1. Visa

- Informez-vous sur les formalités d'entrée à effectuer pour résider dans le pays de destination sur le site du consulat en France de votre pays de destination pour vous et votre famille le cas échéant.

→ 2. Informations sur le pays

- Inscrivez-vous sur le fil d'Ariane pour être informé des événements survenant dans ce pays par le gouvernement (type cyclone/attentat...). En cas de rapatriement massif (ex. Covid en 2020), vous allez être rapidement pris en charge par l'ambassade :

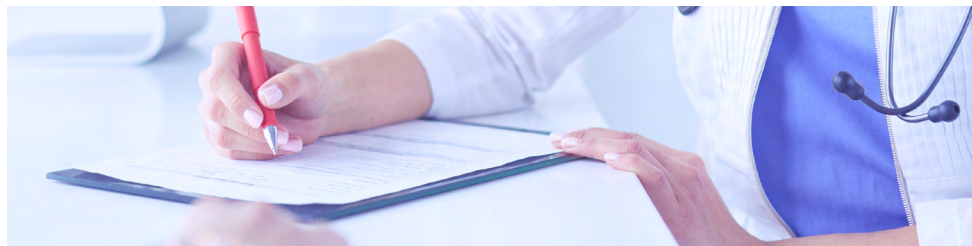
<https://fildariane.diplomatie.gouv.fr/fildariane-internet/accueil>

- Informez-vous sur le pays de destination (sécurité, contacts utiles sur place, représentations françaises dans le pays, etc.)

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

- Renseignez-vous sur le coût de la vie dans le pays de destination pour anticiper votre budget : <https://www.numbeo.com/cost-of-living/>

- Consultez également le site du consulat de France dans le pays de destination. NB : vous y trouverez les contacts des associations françaises ou francophones sur le territoire. Exemple : <https://au.ambafrance.org/Australie>



→3. Sécurité sociale/assurance santé

Dans tous les cas : renseignez-vous auprès de votre sécurité sociale et de votre mutuelle pour connaître les modalités de remboursement en cas de frais de santé dans le pays de destination.

Pays de destination UE / EEE / Suisse

Procurez-vous la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) qui vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux. La demande est à effectuer via votre compte Ameli/MGEN, délai de livraison de 15 jours environ.

Pays de destination en dehors de l'UE

Si vous partez dans un pays qui a une convention de sécurité sociale avec la France ; la convention permettra la prise en charge de vos soins soit par l'Assurance Maladie française, soit par le régime de sécurité sociale du pays d'accueil.

Liste des pays ici : <https://www.cleiss.fr/docs/textes/>

- Lien utile pour se renseigner sur ses droits à l'assurance maladie à l'étranger selon la situation (EU/hors EU et situation professionnelle) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F407>

→4. Logement

- Demandez à votre établissement d'accueil si des logements sont proposés.
- Consultez les groupes Facebook d'expatriés dans la ville/le pays de votre destination.



→5. Préparation linguistique

- Des cours de langue (en présentiel ou à distance) sont proposées aux personnels de SU. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#) pour consulter l'intranet de SU.

Personne de contact : Bethsabée.Goldschild-Grunfeld@admp6.jussieu.fr

Pour vous et les membres de votre famille

→6. Permis de conduire international

Valide 2 ans, il est indispensable dans certains pays hors UE. Point de vigilance : le délai d'attente est de 6 mois minimum.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11534>

→7. Si vous êtes locataire

N'oubliez de résilier votre bail - le préavis d'un bail de location est de 3 mois minimum.

→8. Si vous êtes propriétaire

Vous pouvez mettre votre logement en location sans intermédiaires :

<https://www.pap.fr/> ; ou bien par une agence pour ne pas devoir le gérer à distance. Si vous décidez de ne pas louer, demandez à un proche/un voisin de passer de temps en temps pour vérifier s'il n'y a pas de problème.

→9. Santé

- Renseignez-vous sur les précautions sanitaires :

MEAE : Onglet « Santé » de la fiche du pays d'accueil.

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

Institut Pasteur :

<https://www.pasteur.fr/fr/centre-medical/preparer-son-voyage>

- Informez-vous sur les vaccins à réaliser :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>

- Faites un check-up avec votre médecin traitant/gynécologue/dentiste avant le départ.

- Si vous suivez un traitement médical et envisagez de prendre vos médicaments avec vous, consultez le site de l'Agence nationale de sécurité du médicament pour les modalités de voyage avec les médicaments.

<https://ansm.sante.fr/vos-demarches/patient/voyager-avec-mes-medicaments>

- Vérifiez si votre centre de recherche d'accueil ne prévoit pas de couverture de santé et s'il n'y a pas de démarches/vaccins complémentaires à effectuer.

→10. D'autres points à prendre en considération

- Vente de voiture et/ou suspension de l'assurance.

- Prévoir où stocker certaines de vos affaires pendant votre absence. Pour par exemple louer un espace de stockage, cliquez [ici](#).

- Organiser le déménagement : selon votre destination et la quantité d'affaires que vous souhaitez emporter avec vous, il faudra peut-être réserver un transport particulier.

Trouver un déménageur : <https://www.fidi-france.com/>

Si hors UE, anticipez les formalités douanières : <https://www.douane.gouv.fr/>

- Si vous avez des enfants, pensez à leur scolarité/mode de garde : renseignez-vous sur le site web officiel de la ville d'accueil et sur les pages Facebook pour les expatriés pour avoir des avis et des contacts des familles sur place.



→11. Documents indispensables

Les documents à emporter avec vous

- Documents d'identité (CNI ou passeport) ;
- Permis de conduire (français et international) ;
- Carte européenne d'assurance maladie.

Faire une copie numérique des documents suivants

- Documents d'identité (CNI ou passeport) ;
- Permis de conduire (français et international) ;
- Livret de famille et actes de naissance de tous les membres de famille ;
- Carnet de santé et carnets de vaccination de tous les membres de la famille ;
- Assurances (responsabilité civile, assistance-rapatriement) ;
- Diplômes.

À l'arrivée dans votre pays d'accueil

- Ouvrez un compte en banque : vous allez probablement devoir présenter un justificatif de domicile/contrat de travail/visa...
- Finalisez les démarches pour votre visa si besoin.
- Immatriculez-vous auprès des services consulaires (si vous restez plus de 6 mois à l'étranger ; la démarche n'est pas obligatoire, mais recommandée car elle facilite vos démarches administratives à l'étranger). Pour en savoir davantage : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33307>

- Impôts

Vérifiez si vous avez besoin de payer des impôts. Si vous avez un contrat de travail local, gardez une copie numérique pour plus tard.

- Assurance

Pensez à prendre une assurance pour votre logement.

Avant de quitter le pays d'accueil

- Clôturer votre compte en banque.
- Donner votre préavis du bail de location.
- Prévoyez votre déménagement.
- Inscrivez vos enfants à l'école/crèche en France.



À votre retour à Paris

- Transmettez au service RI (medecine-international@sorbonne-universite.fr) un témoignage avec des photos sur votre séjour pour partager avec la communauté de SU !

Faculté de Santé de Sorbonne Université

Service des relations internationales

91 boulevard de l'Hôpital

2^e étage – bureau 202

75013 Paris

medecine-international@sorbonne-universite.fr

Site Web : <https://sante.sorbonne-universite.fr/international-0>

